



COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPÉENNES

Paris, le 13 avril 2017

COMTE RENDU RÉSUMÉ DE L'AUDITION DU 21 MARS 2017, PAR LE GROUPE DE
SUIVI SUR LA RÉFORME DE LA PAC

COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

Le groupe de suivi sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a procédé, le 21 mars 2017, à l'audition de M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs et de Mme Claire Cannesson, responsable communication et affaires publiques des Jeunes agriculteurs.

GROUPE DE SUIVI SUR
LA RÉFORME DE LA
POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE

17-173

◆
Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Dans un entretien accordé au journal l'Opinion en date du 27 février 2017, le président des Jeunes agriculteurs, M. Jérémy Decerle, a déclaré que « *ne plus perdre de paysans en France, c'est notre principal combat. En 2016, il y a eu 16 000 cessations d'activité, mais 15 000 installations dont 9.000 de jeunes agriculteurs. C'est encore trop peu, nous pourrions remplacer potentiellement tous les départs* ». Comment aider, plus efficacement qu'aujourd'hui, les jeunes agriculteurs à s'installer ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a estimé qu'aider les jeunes à s'installer, suppose, avant tout, de défendre un modèle d'agriculture familiale, viable, vivable et transmissible. Seul ce modèle apparaît capable de surmonter les crises et de répondre aux enjeux sociétaux. A contrario, au cours des vingt dernières années, la France a perdu la moitié de ses agriculteurs et pourtant les crises se sont succédées : ce constat démontre à lui seul que la diminution du nombre des paysans n'entraînera pas l'augmentation de leurs revenus. Il en va d'ailleurs de même dans les autres pays européens.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a appelé de ses vœux la mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans chaque État membre reposant sur :

- l'intégration d'une spécificité « jeune » dans la majoration des aides et la prise en charge des dispositifs assurantiels ;

- ainsi que le renforcement de l'aide à l'hectare accordée aux jeunes agriculteurs, connue sous la dénomination de « top-up jeune »¹.

¹ Il s'agit d'une aide de 70 €/ha sur 34 ha au maximum, pendant cinq ans au maximum à compter de la date d'installation.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quelles sont les réflexions des Jeunes agriculteurs sur la définition du métier d'agriculteur ? Quelles sont les implications de ce dossier ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a estimé que l'Union européenne devrait se donner une définition pour la notion d'agriculteur actif, laquelle pourrait ensuite faire l'objet d'adaptations dans chaque Etat membre. Cette définition reposerait sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de temps de travail et elle exclurait les retraités. Par là même, il s'agirait de faire en sorte que ceux qui vivent réellement de l'agriculture soient les bénéficiaires des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les Jeunes agriculteurs sont particulièrement actifs sur ce dossier. Au sein du Conseil européen des jeunes agriculteurs, les JA ont ainsi œuvré en faveur d'une position commune, reposant sur les bases suivantes :

- l'exclusion des retraités du bénéfice des paiements directs, dans la mesure où ils perçoivent déjà une pension ;
- l'exigence d'un niveau minimum de formation, ou d'expérience ;
- la prise en compte de critères de revenus et de temps de travail, à l'échelle européenne et nationale.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a souligné qu'une telle définition doit permettre, à la fois, de favoriser l'accès au foncier, de cibler les aides vers les agriculteurs et, pour les agriculteurs en fin de carrière, de conditionner le maintien des aides à un projet de transmission.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quel bilan tirez-vous de la gestion des crises par l'Union européenne ? Dans la future PAC, faut-il maintenir les instruments d'intervention ? Comment assurer plus rapidement leur mise en œuvre ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs a qualifié d'insuffisante et de trop tardive la gestion par l'Union européenne des crises agricoles des dernières années, en particulier celle du lait. Si les instruments actuels d'intervention doivent être maintenus, il convient d'en améliorer et d'en faciliter l'usage, en rendant celui-ci automatique.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Faut-il, pour l'avenir, donner la priorité au contra-cyclique ? Que pensez-vous a contrario de l'idée qui consisterait à développer des mécanismes assurantiels au sein de la PAC ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a jugé qu'une complémentarité entre ces deux systèmes apparaît souhaitable.

Plus précisément, les aides découplées de la PAC devraient à l'avenir être réduites, au profit de mécanismes de sécurisation du revenu des agriculteurs comportant une part de gouvernance publique : des outils assurantiels, des dispositifs contra cycliques et de nouveaux outils publics et privés (assurances, fonds de pension...).

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Au regard des dernières crises agricoles, quel bilan dressez-vous de l'assurance récolte ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a jugé son bilan plutôt positif, du moins pour ceux des agriculteurs dont les pertes ont excédé le seuil de 30%. Toutefois, d'une façon générale, la proportion des surfaces assurées n'est pas suffisante et ce seuil de 30% apparaît trop élevé pour que cette assurance soit vraiment efficace.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Comment améliorer les dispositifs fiscaux pour que se développe l'épargne de précaution, tant au niveau des exploitations elles-mêmes, que des filières et des coopératives ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a fait valoir la nécessité de revoir la Dotation pour aléas (DPA). Par ailleurs, une piste de réflexion intéressante consisterait à créer un compte d'épargne rémunéré, lié à la gestion des risques, sur le modèle du Plan d'épargne logement (PEL). Ce compte d'épargne serait utilisé pour des investissements de prévention des risques. Il bénéficierait d'une prime de l'État.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a ensuite évoqué le mécanisme des sommes placées, déduites du résultat et réintégrées sans pénalité l'année de leur retrait. Les Jeunes agriculteurs poursuivent leurs réflexions sur ce mécanisme, reposant sur la constitution d'une réserve de précaution (y compris pour les fourrages), avec la suppression des délais de réintégration, ou d'utilisation de l'épargne. Seul le respect d'un plafond annuel de déduction fiscale et d'un plafond général du solde des déductions à réintégrer serait exigé. Dans les deux cas, la transmission de l'épargne de précaution elle-même pourrait être envisagé un descendant ou à un autre exploitant.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a ensuite observé que les jeunes exploitants qui s'installent ne disposent pas, le plus souvent, d'une trésorerie suffisante, pour se constituer une épargne ou une réserve de précaution. Ils choisissent plutôt de consacrer leurs ressources (limitées) à la montée en charge de l'activité, ainsi que la création ou la modification d'ateliers.

Cette fragilité structurelle, durant les premières années de l'installation, nécessiterait d'être compensée par un mécanisme particulier. Pour ce faire, une dotation initiale « Jeune Agriculteur » versée par exemple par le FNGRA (fonds national de gestion des risques en agriculture) pourrait être envisagée.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a observé qu'en agriculture le système des provisions mériterait d'être reconsidéré. On pourrait s'inspirer des dispositions de l'article 39 du code général des impôts applicables aux Bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), en reconnaissant, une « spécificité agricole », pour fluctuation des cours liés aux marchés mondiaux. Il faudrait également s'interroger sur la prohibition de la provision pour hausse des prix, telle que le prévoit l'article 72 C du même code.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a jugé nécessaire de repenser le lien entre la fiscalité et les cotisations sociales des exploitants agricoles. À titre d'illustration, le parc de moissonneuses batteuses en France est tel qu'il permettrait de récolter plus du double de la surface de notre pays... Telles que sont conçues les cotisations sociales, plus on a de revenus, plus on a de capacité à investir. Et plus on investit, moins on paie de cotisations... Les cotisations, ainsi que les droits acquis (notamment en matière de retraite) ne reflètent donc pas forcément la santé économique de l'exploitation.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a souhaité un « recalibrage global » entre l'épargne de précaution, l'impôt, l'investissement et les cotisations sociales.

Questions de Mme Pascale Gruny et de MM. Daniel Gremillet, Claude Haut et Franck Montaugé, rapporteurs - Quel bilan tirez-vous du verdissement de la PAC 2014-2020 ? Pensez-vous souhaitable de faire évoluer le paiement vert ? Si oui comment ?

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a rappelé que la dernière réforme de la PAC a introduit la notion de « verdissement » et consacré, comme une priorité, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces objectifs sont partagés par les jeunes agriculteurs. Pour autant, les méthodes choisies pour y parvenir paraissent aujourd'hui déconnectées des réalités du terrain. La durabilité au sens large (écologique, sociale, économique) est une caractéristique intrinsèque des exploitations familiales, dans la mesure où la transmission de l'outil de production conduit nécessairement l'exploitant à vouloir préserver son environnement économique, social et environnemental.

Si les Jeunes agriculteurs ne s'opposent pas au principe même des paiements verts, ils remettent en question sa mise en œuvre, au motif de sa trop grande complexité. D'une façon générale, les actions menées par les agriculteurs doivent figurer au cœur des dispositifs visant à protéger l'environnement. Aujourd'hui, il n'est pas suffisamment tenu compte de la diversité des territoires et de l'innovation.

M. Vincent Touzot, membre du Bureau des Jeunes agriculteurs, a fait valoir qu'il serait davantage pertinent de formuler un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens :

- en mettant en place des obligations de résultats, plutôt que de moyens ;
- en adaptant le cadrage national aux territoires ;
- en favorisant les innovations, en particulier pour lutter contre le réchauffement climatique au niveau des exploitations. Il faudrait, pour cela, mettre en place un plan européen destiné à financer les énergies non renouvelables et, plus largement, intensifier l'effort de recherche.

